



APPEL D'OFFRES 2026-PUB-022

LA VILLE DE VICTORIAVILLE requiert des offres pour le préachat d'équipements de déshydratation des boues destinés à être installés à l'usine d'épuration Achille-Gagnon, incluant notamment les dessins d'atelier et l'assistance à la conception, la fabrication, la fourniture, la livraison des équipements permanents, les services de terrain du fournisseur en Phase 2 ainsi que la fourniture, la location, la mise en service et le maintien en service d'une unité temporaire de déshydratation.

La soumission doit comprendre une solution conforme pour une capacité minimale de 450 kg MS/h par unité, selon les exigences des documents d'appel d'offres.

Une capacité supérieure peut être proposée, sans constituer une offre distincte, et sera considérée dans l'analyse comparative des soumissions selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord du libre-échange canadien (ALEC), par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) ainsi que par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SÉAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage. Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.gouv.qc.ca, en stipulant le numéro de référence **20146079**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Yves Caron, chef de la Division approvisionnement, au numéro de téléphone 819 758-1571 ou par courriel à approvisionnement@victoriaville.ca.

La soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission ou chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste équivalant à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, excluant les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

Le défaut de fournir ce cautionnement de soumission avec la soumission entraîne le rejet de celle-ci.

Le dépôt par un soumissionnaire d'une même soumission en format papier **et** par voie électronique (via le SÉAO) ne constitue pas un dépôt de plusieurs soumissions et une telle transmission entraîne le rejet automatique de la soumission sur support papier.

Lorsqu'une personne ou une entreprise intéressée est d'avis que les documents d'appel d'offres ou le processus d'attribution du contrat ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur, elle peut formuler une plainte selon les modalités prévues à la loi et aux documents d'appel d'offres. La date limite pour formuler une plainte et la date limite de réponse aux plaintes sont celles indiquées au SÉAO.

La Ville de Victoriaville a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat. Toute plainte ou toute manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@victoriaville.ca.

Les soumissions doivent parvenir à la Ville de Victoriaville, à l'attention de Me Rosane Roy, greffière, à l'adresse indiquée aux documents d'appel d'offres, avant 10 h 00, le 19 juin 2026. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Ville de Victoriaville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

DONNÉ À VICTORIAVILLE,
CE 20 mai 2026

Rosane Roy, greffière